

## NOTICE HISTORIQUE

SUR

### L'ANCIEN HOPITAL DE LA QUARANTAINE

OU

DES PESTIFÉRÉS DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS

*Suite* (1).

Le 17 juillet, les échevins font observer de nouveau à l'assemblée des notables que la ville de Lyon est toujours en proie au *mal contagieux de peste*, et qu'il est à propos de redoubler de précautions, quoiqu'il ait plu à Dieu, jusqu'ici, de préserver la ville.

En conséquence, l'assemblée décide :

« Qu'il ne sera permis en la dicte ville aller, venyr, ny fréquenter en la ville de Lyon; à poyne, à celluy habitant de la dicte ville de ce prins, de quarante sols, et, despassé la première sepmaine que finit sabmedy prochain, à poyne de dix escus d'amende; et déclarant tous inhibitions et deffenses pour ce faictes à tous hostes, taverniers et cabarretiers en la ville, recepvoir aucun des dicts habitants ny aultres en leurs demeures; et aussy aux dicts habitants, de les fréquenter, à poyne de troys escus et ung tiers d'amende. »

En même temps sont confirmées les ordonnances déjà publiées au sujet des pourceaux, et un dernier délai de huit jours est accordé aux récalcitrants pour en purger la ville, « à poyne de troys escus et vingt sols d'amende. »

La même amende est édictée contre les gardes des

(1) Voir la précédente livraison.